

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 05 octobre 2015 portant création du Diplôme Universitaire NEUROLOGIE MEDECINE INTERNE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire NEUROLOGIE MEDECINE INTERNE

Article 2 : Le jury est présidé par DOCTEUR COHEN-AUBART Fleur (MCU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR GRABLI David (PU/PH)

DOCTEUR VIALLA Karine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 21 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université


Bruno RIOU